



Hermenches, le 25 septembre 2023

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, no. 10 / 2023

Demande de crédit pour la réalisation d'un nouvel espace récréatif et places de parc sur les parcelles communales no. 26 et 139

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Situation actuelle

Notre place de jeux se trouve sur la parcelle privée no. 40, située en zone agricole. Au vu de notre nouveau Plan d'affectation communal (PACom), cette situation ne peut perdurer.

Le nombre de place de parc légalisé aux alentours du battoir ne suffit plus aux manifestations et locations. Le parcage sur le domaine public reste interdit mais cependant toléré lors de grande manifestation et sous conditions.

II. Descriptif du projet

- Aménagement des places de stationnement
- Création d'un espace récréatif incluant place de jeux pour enfants et zone de repos
- Terrains de sport
- Cheminement piétonnier
- Intégration d'aménagements paysagers et d'arbre pour créer des zones d'ombrage
- Sécurisation et assainissement du site

III. Demande de crédit

Réalisation d'un espace récréatif incluant l'aménagement de places de parc (sur la base d'un devis rentré).

Places de parc :

Génie civil - aménagements	Frs. 110'000.--
Synergie Rue du village	Frs. - 20'000.--
Divers et imprévus	Frs. 5'000.--
Montant total HT	Frs. 95'000.--
	=====

Place de jeux :

Remise en état de l'ancienne place de jeux	Frs. 15'000.--
Génie civil – assainissements – aménagements	Frs. 145'000.--
Jeux - infrastructures	Frs. 50'000.--
Divers et imprévus	<u>Frs. 25'000.--</u>
Montant total HT	Frs. 235'000.--
	=====

IV. Financement

Emprunt tout ou partie de cette somme.

V. Processus du projet

- Pré-étude pour la réalisation de l'aménagement d'une place communale (27.09.2021)
- Acceptation du crédit d'étude no. 03 / 2022 par le Conseil Général en séance du 22.06.2022
- Présentation de l'étude par le mandataire en 2022
- Demande d'un devis pour la demande de crédit
- Vote du présent préavis no. 10 / 2023
- Demande de minimum trois devis pour confirmer le crédit

VI. Détermination de la Municipalité

Notre place de jeux actuelle n'est plus aux normes et ne correspond plus aux attentes de la population.

L'emplacement actuel est situé en zone agricole, sur une parcelle privée. Quel que soit la détermination du Conseil Général, ceci nous oblige à supprimer cette place de jeux, à court terme.

La réalisation d'une nouvelle place de jeux est une des seules possibilités que peut offrir notre Commune comme attrait à l'accueil de nouveaux habitants.

Une synergie est possible entre la réalisation de la Rue du Village et la mise en place de la place de jeux, afin d'optimiser les coûts.

VII. Echéancier

Les travaux seront réalisés qu'au terme du projet de la Rue du village. En effet, une partie de la place sera utilisée comme dépôt lors de ces travaux.

VIII. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son accord aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité no. 10 / 2023, concernant la demande de crédit pour la réalisation d'un nouvel espace récréatif et places de parc sur les parcelles no. 26 et 139 ;
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser formellement la Municipalité à réaliser cet objet
2. d'accorder un crédit de Frs. 330'000.-- HT
3. d'autoriser formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter tout ou partie des Frs. 330'000 -- HT, aux meilleures conditions du moment, sous réserve de l'article 143 de la LC
4. de prendre acte que le total de la dépense affectera le compte MCH2 no. 34201, dont le solde sera amorti sur 30 ans

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic



Laetitia Déglon
Secrétaire Municipale



Indications

- 1 Espace information
- 2 Parcours piéton
Parcours piétons en copeaux.
- 3 Chemin piéton
Liaison de la partie haute, terrain de foot et gradins via un escaliers intégrés dans les gradins.
- 4 Accès véhicule
Extension servitude existante, acheminement de 19 places de parc en stabilisé.
- 5 Zone détente
Piste de pétanque avec zone grill, fontaine et tables attenante à la zone enfant
- 6 Zone enfant
Complexe de jeux, balançoire, obstacles fixes , reprise des jeux de la place de jeux existante
- 7 Talus séparatif
Protection entre les zones véhicule et divertissement
- 8 Terrain de basket
- 9 Espace nature
Végétation, arbuste, prairie, arbre à insecte, bancs.
- 10 Terrains de volley
- 11 Terrain de foot
- 12 Gradins
Gradins en bois, spectateurs zones sportives

Complexe de jeux et meubles



Aménagement - 1:200

